

Brevés d'INFO

Bulletin d'informations du Syndicat F.O.-DGFIP 73
fo.ddfip73@dgfip.finances.gouv.fr

Libre et indépendant

FO : 1er syndicat dans la fonction publique d'Etat

FO N'a Pas Souhaité La Réforme De La Représentativité, Issue Des Accords De Bercy Que Nous N'avons Pas Signés.

Pour autant, dans l'attente des chiffres officiels de l'administration, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que les derniers résultats des scrutins des 20 octobre et 22 novembre confirment l'accession de FORCE OUVRIERE à la place de 1ère organisation syndicale dans la Fonction publique de l'Etat.

FO progresse globalement et se renforce dans un certain nombre de secteurs, par rapport à la dernière mesure d'audience qui était arrêtée au 31/12/2010 sur les élections en CAP (commissions administratives paritaires).

Cependant FO dénonce les dysfonctionnements de l'administration qui ont entaché le bon déroulement de ce scrutin, notamment à l'Education nationale avec le vote électronique, et au ministère de la Justice avec un décalage d'un mois du vote !

FO dénonce par ailleurs le tour de passe-passe gouvernemental qui tendrait à intégrer les résultats de l'enseignement privé.

La FGF-FO se félicite de ces résultats, et adresse ses remerciements à tous ses militants, ainsi qu'aux agents qui ont, par leur suffrage, exprimé leur confiance en Force Ouvrière.

FO a démontré ainsi la justesse de ses revendications, de son action, de ses combats contre la RGPP et ses impacts destructeurs tant sur les conditions de travail que sur les missions de service public.

FORCE OUVRIERE **FO**
www.force-ouvriere.fr la force syndicale



Alerte Virale à la DDFIP 73 !

Comme chaque année, le virus RGPP revient en cet automne 2011 mais de manière encore plus agressive.

La première victime symbolique s'appelle Marianne. « RGPP m'a tuer ! » pourrait elle pleurer tant tant sa charte est bafouée, pour ne pas dire violée.

Malgré la conscience et les compétences professionnelles de chaque agent, le drame se joue chaque jour au sein des accueils des CFP : 1 h d'attente pour demander une explication sur un simple calcul de la TH devient la norme, perdre le contribuable à cause d'un standard téléphonique inefficace est top ; d'où le nouvel air chanté dans les services : « Gaston, y'a le téléphone qui son mais person qui y répond ! ».....bref, les désordres de la RGPP se ramassent à la pelle comme les feuilles mortes en ce triste automne 2011.

Néanmoins, les contribuables de St Pierre d'Albigny envient leurs concitoyens de Chambéry qui peuvent patienter une heure au chaud bien entassés....car eux, ils n'ont plus droit à l'accueil de proximité tant vanté par la communication officielle....RGPP a frappé fort à St Pierre d'Albigny, la RGPP a tellement cogné que la Trésorerie de proximité est fermée au public jusqu'au 21 novembre 2011 !

C'est ainsi, il faut s'habituer à la perte des services publics (La Poste, les maternités, les trésoreries,...)

Ceci n'est qu'un apéritif par rapport à ce que nous prépare la RGPP : en décembre, les serviteurs zélés de la déstructuration de l'Etat Républicain vont annoncer les suppressions de postes et la mobilité obligatoire ; un peu comme à l'armée : » t'es comptable !?, ok, tu seras de corvées de patates ».

Allez, si vous avez encore les moyens financiers, vous pourrez négocier un arrêt maladie (bande de paresseux !) auprès d'un médecin complaisant mais surtout, n'oubliez pas que vous perdrez une journée de salaire.

Sur ce, bonne fin d'année et bonnes fêtes, avant la grande nouvelle de début 2012 : baisse généralisée des salaires de tous les fonctionnaires (hormis ceux de nos élus et décideurs évidemment) afin de sauvegarder notre AAA+.



Rapport de la cour des comptes sur la fusion DGCP/DGI

On ne peut pas résumer un tel rapport. Cet article vise à attirer l'attention des collègues sur l'urgence de se rassembler pour défendre nos acquis, notre statut, notre service public. Dans l'immédiat, la confédération Force Ouvrière exige l'abandon du plan d'austérité et pour ce faire propose une grève interprofessionnelle de 24 heures.

Dans ce rapport, la Cour des comptes estime que la fusion de la DGI et de la DGCP n'a pas à ce jour entraîné suffisamment de suppressions d'emplois, qu'elle a coûté chère notamment à travers la "prime fusion", l'harmonisation indemnitaire...

Dans une vidéo au Sénat, Sébastien Proto, le directeur de cabinet du ministre indique que si le ministère avait voulu faire une harmonisation vers le bas, ne pas accorder la prime de fusion, le "respect des métiers" ..." *on arrêterait tout comme en 2000.*" En 2000, le ministre Sautter avait été conduit à retirer son projet. FO y avait joué un rôle important. Aujourd'hui, pour éviter des grèves, le ministère a été contraint d'accorder certaines garanties. Il fallait faire d'abord la fusion.

Mais

La Cour des comptes demande au ministre et au directeur général des finances publiques, M. Parini, de réfléchir à des nouvelles mesures à prendre pour rentabiliser la fusion. Elle propose qu'un document d'orientation 2012-2015 soit élaboré rapidement.

Nous alertons les collègues car chacun sait bien que ce document contiendra nécessairement des nouvelles mesures contre les agents, contre leurs droits acquis. Vigilance donc!

Déjà la Cour des Comptes lance quelques pistes

Chorus: "*dans le cas de Chorus, la DGFIP a le rôle de prestataire de service pour l'exercice d'une fonction interministérielle ... A l'extrême, le caractère structurant de Chorus n'interdirait pas la constitution d'un service ou d'une agence autonome*" (page 142)

Domaine: "*France Domaine est un service de la DGFIP mais à vocation interministérielle... En allant plus loin, on pourrait envisager un rattachement direct des RPIE (responsable de la politique immobilière de l'Etat) aux préfets...Le conseil de l'immobilier de l'Etat a suggéré une autonomie accrue de France Domaine*" (page 142)

Fermetures de trésoreries: "*le rythme de fermetures de trésoreries ...a été réduit de moitié (une cinquantaine par an contre 100 avant la fusion)*" (page 144) . Cela fait tout de même 850/900 trésoreries supprimées en 10 ans (2000/2010)

Et la Cour des Comptes enfonce le clou: "***d'un point de vue strictement géographique, la fusion n'a pas été l'occasion de redéployer le réseau.***"

Trésoreries Hospitalières: "*la loi HPST de 2009 a créé des communautés hospitalières de territoire dotées d'une unique unité de gestion. La question est donc ouverte de la création de trésoreries affectées à ces unités de gestion.*" (page 144). En clair, si on suivait la cour des comptes, on irait droit vers des agences comptables !

Par contre, la Cour des comptes ne peut cacher le mécontentement des élus quant au "conseil aux collectivités", à la "réponse à la demande d'expertise fiscale", quant à la mise en oeuvre d'Hélios.

Voici quelques passages du rapport sur ces points (page 86 à 92)

" *les collectivités se plaignent qu'Hélios leur impose des transferts de charge* "

"*les collectivités déplorent la baisse, en volume et en qualité, du conseil qui peut leur être apporté.*
pour les comptables publics, compte tenu du poids du travail courant, des diminutions d'effectifs et de la charge nouvelle d'accueil, la fonction de conseil aux collectivités locales est partiellement sacrifiée".

" *la DGFIP a fait réaliser par l'institut BVA en octobre 2010, une enquête auprès de 1500 élus et de fonctionnaires territoriaux et hospitaliers en contact avec le comptable public. ..Il apparaît que la fusion n'a rien changé pour 63 % de l'échantillon, voire l'a dégradé pour 18 %*".

"*les comptables se trouvent placés dans une situation difficile vis à vis des ordonnateurs, faute d'un outil de simulation fiable voire d'informations suffisantes sur la réforme de la fiscalité locale*

Allo, la CNIL ?

Face aux abus de certains chefs de service aux bords d'un lac ou aux pieds de nos belles montagnes, il nous semble bon de rappeler que des écrits de la hiérarchie sur le physique ou l'état psychologique est interdit.

Chaque agent a un droit d'accès et de modification à ses données auprès de son chef de service ou de la DRH (rapport de notation,.....).

Pour cela, une simple demande verbale ou écrite suffit.

En cas de refus, vous pouvez contacter la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) pour porter plainte et faire valoir vos droits.

FO DGFIP73 et ses militants seront auprès de vous pour vous assister dans la défense de vos droits .



Adhérer, c'est déjà agir. s'inFORMer pour réagir.

Je soutiens FO, j'adhère !

Nom : Prénom :

N° Grade : Echelon :

Date prise de rang :

-Adresse administrative :

-Adresse personnelle :

E-mail perso :

Tél. prof :

Tél. portable :

Cochez l'adresse où vous souhaitez recevoir l'information syndicale.

**Bulletin à envoyer à F.O.-DGFIP 73, local syndical, DDFIP, 5 ave JG Madoux
- 73000 Chambéry ou à remettre à un(e) correspondant(e) F.O.-DGFIP 73
par mail : fo.ddfip73@dgfip.finances.gouv.fr**

